

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 822 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 822

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 juillet 1961

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro  
31 juillet 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Est autorisé, pour compter du 26 avril 1960, le recrutement du nommé Abdillahi Moussa Dirie en qualité de chauffeur de 4e catégorie pour servir au Tribunal du Charia de Djibouti. » Lire : « Est autorisé, pour compter du 1er janvier 1961, le recrutement du nommé Abdillahi Moussa Dirie en qualité de chauffeur de 4e catégorie pour servir au Tribunal du Charia de Djibouti. Le reste sans changement.